

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 24 septembre 2019

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. Mme BONIN. M. LAGORCE. Mme CHORT. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme L'OFFICIAL a donné délégation de vote à Mme PLAZZI
M. VERGNOLLE a donné délégation de vote à Mme BONIN
Mme MACON a donné délégation de vote à M. GORYL
M. ROUET a donné délégation de vote à M. DUBOIS
M. SUDRAT a donné délégation de vote à M. BOISSERIE
Mme PAGNON a donné délégation de vote à Mme LAPLAUD
Mme RABAUD a donné délégation de vote à Mme CHORT
a donné délégation de vote à M. LAGORCE
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à M. DUBOIS

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre LAROCHE

Monsieur le Maire remercie de leur présence Monsieur le Trésorier, le représentant du Populaire, Madame la Directrice Générale des Services et ses collaborateurs.

Il soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. VOTE DU BUDGET 2019 DU LOTISSEMENT DE LA SEYNIÉ / délibération n°73/2019

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2019 du lotissement de la Seynié au vu des données suivantes :

☞ **En section de fonctionnement :**

En recettes		En dépenses	
<u>Opérations réelles</u> :		<u>Opérations réelles</u> :	
Vente de terrains aménagés	117 715 €	Terrains à aménager	61 683 €
Subventions exceptionnelles (SEHV pour réseau éclairage public)	5 000 €	Achat de matériel, équipements, travaux :	56 032 €
		Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000 €
<u>Opérations d'ordre</u> :		<u>Opérations d'ordre</u> :	
Travaux en cours – Terrains	122 715 €	Variation des encours de production de biens	122 715 €
Terrains à aménager :			
TOTAL Recettes	245 430 €	TOTAL Dépenses	245 430 €

☞ **En section d'investissement :**

En recettes		En dépenses	
<u>Opérations d'ordre</u> :		<u>Opérations d'ordre</u> :	
Travaux en cours - Terrains	61 683 €	Travaux en cours – Terrains	61 683 €
Travaux en cours - Travaux	56 032 €	Travaux en cours - Travaux	56 032 €
Travaux en cours–Frais accessoires	5 000 €	Travaux en cours – Frais accessoires	5 000 €
TOTAL Recettes	122 715 €	TOTAL Dépenses	122 715 €

2. DÉCISIONS MODIFICATIVES

- **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) / délibération n°74/2019**

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Recettes				
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
73	73223	FPIC		+ 100 200,00 €
77	7788	Produits exceptionnels		+ 24 300,00 €
Total				+ 124 500,00 €

Dépenses				
Chapitre	Article	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
014	739223	FPIC	+ 124 500,00 €	
Total			+ 124 500,00 €	

- **Réseau chaleur / délibération n°75/2019**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Dépenses				
Chapitre	Article	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations	+ 80 000 €	-
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	- 80 000 €	-

3. FONCTIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL Jean-Pierre Fabrègue

- **Encaissement du fonds de concours alloué par la Communauté de communes / délibération n°76/2019**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'encaissement de la somme de 60 000 € correspondant au fonds de concours alloué à la commune par la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour le fonctionnement du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

4. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS

/ délibération n°77/2019

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges financiers de 100 000 € et de l'affecter au chapitre 68.

5. ADHÉSION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF PAYFIP / délibération n°78/2019

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise l'adhésion de la commune au dispositif PAYFIP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques ;
☞ précise que ce service permettra aux usagers de payer en ligne, à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais, par carte bancaire ou par prélèvement unique.

6. CESSIION DE MATÉRIEL / délibération n°79/2019

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la cession d'un OPEL MOVANO à Monsieur David LAROCHE, demeurant à Saint-Yrieix, pour un montant de 1 530 € TTC.

7. REVERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE JULES-FERRY

/ délibération n°80/2019

Rapporteur : Arlette LAFONT

La commission académique des projets innovants ayant accordé deux subventions de 800 € chacune pour les projets présentés par l'école primaire Jules-Ferry dans les thématiques 'bien-être et coopération à l'école' et 'classe flexible au service des apprentissages',

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reverser ces subventions perçues par la commune à la coopérative scolaire Jules-Ferry.

8. SURTAXE ASSAINISSEMENT / délibération n°81/2019

Rapporteur : Isabelle BONIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit la tarification en matière d'assainissement pour 2020 :

- Surtaxe assainissement : 1,20 € H.T./m³
- Abonnement :50 € H.T.

9. OPÉRATION IMMOBILIÈRE PORTÉE PAR LA SOCIÉTÉ NOALIS / délibération n°82/2019

- Garantie d'emprunts

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la commune à accorder sa garantie à hauteur de 100% à la société NOALIS qui a contracté plusieurs prêts – pour un montant total de 1 653 933 € - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser l'opération de construction de 15 logements sur la commune.

II - PERSONNEL

CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les créations et transformations de postes suivantes :

✓ Créations :

- d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} / délibération n°83/2019
- d'un poste d'adjoint technique à temps complet / délibération n°84/2019

✓ Transformations / délibération n°85/2019

- de deux postes d'adjoints administratifs à temps complet en postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un poste de rédacteur territorial à temps complet en poste d'attaché territorial à temps complet.

III - ASSAINISSEMENT

CONTRAT D'AFFERMAGE SIGNÉ AVEC LA SAUR

- Avenant n°4 / délibération n°86/2019

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n°4 au contrat d'affermage passé avec la SAUR afin d'intégrer des équipements liés au nouveau réseau d'assainissement de la zone artisanale de Bourdelas ouest.

IV - URBANISME

1. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SAS ST YRIEIX AUTOMOBILES / délibération n°87/2019

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un acte notarié auprès de Maître DELCROIX portant constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section ZR numéro 236 au profit de la SAS ST YRIEIX AUTOMOBILES. Réelle et perpétuelle, elle sera consentie par la commune à titre gratuit sur une largeur de 5 mètres.

2. CESSION A UN PARTICULIER D'UNE PARTIE DE PARCELLE AU LOTISSEMENT D'ARFEUILLE / délibération n°88/2019

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ autorise la cession à Monsieur Yves IMBERT de la partie de parcelle cadastrée section ZR n°374, d'une superficie d'environ 100 m², au prix de 15 € le mètre carré - conformément à l'avis de France Domaine ;
☞ précise que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

V – CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Valérie BONIN

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Proposition d'acquisition d'un immeuble face à l'hôpital, appartenant à Madame Marie-Claude MARTIN / Daniel BOISSERIE, Maire
- ✓ Compte rendu d'activité 2018 du SEHV / André DUBOIS, 2^{ème} adjoint au maire
- ✓ Manifestation 'Urban Trail Arédien' organisée par l'association POM'SY le 5 octobre / Laurent GORYL, 4^{ème} adjoint au maire
- ✓ Graffitis sur trottoirs liés aux travaux de réseaux à l'entrée nord de Saint-Yrieix / Christophe BREUIL, conseiller municipal
- ✓ Ramassage des châtaignes à la lampe électrique au plan d'eau pour la vente / Alain ROBERT, conseiller municipal
- ✓ Forte demande pour des logements pour personnes âgées / Edmond LAGORCE, conseiller municipal
- ✓ Devenir de la maison de la presse / Sylvie COLETTE, conseillère municipale
- ✓ Fréquentation estivale à la Maison du patrimoine, au château de la Brègère et dans les boutiques éphémères / Suzy LHIDO, DGS
- ✓ Opération SYLhouettes en fête - Vente aux enchères le 19 octobre / Suzy LHIDO, DGS
- ✓ Développement économique : nouvelles entreprises sur le territoire communal / Daniel BOISSERIE, Maire
- ✓ Venue du Président du Conseil régional Alain ROUSSET le 8 octobre / Daniel BOISSERIE, Maire
- ✓ Installation du siège du SICTOM à Saint-Yrieix / Edmond LAGORCE, conseiller municipal
- ✓ Le point sur les dossiers en cours (Fondation John Bost, Résidence aidants-aidés...) / Daniel BOISSERIE, Maire

La séance est levée à 20h30
